

CARTE DE RESERVATION GARDERIE 2025-2026

ANNUELLE

MENSUELLE

Si votre planning change tous les mois vous devez compléter l'annexe 1
Et la transmettre entre le 15 et le 25 du mois courant, pour le mois complet suivant à la
mairie ou l'adresse mail suivante : mairiedeluri@wanadoo.fr

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

NOM DE L'ENSEIGNANT :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :

ADRESSE MAIL :

📍 TRAVAIL :

📍 PORTABLE :

	7H00/8H20	16H30/17H15
LUNDI		
MARDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Je, soussigné(e)....., déclare avoir lu et accepter le règlement et les modalités d'inscription de la garderie de la commune de Luri et m'engage à les respecter.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire du Représentant légal

**CARTE DE RESERVATION GARDERIE 2025-2026
ANNEXE 1**

Afin de faciliter le traitement des plannings variables de garderie, vous devez compléter cette annexe et nous la transmettre entre le 15 et le 25 du mois courant pour le mois complet suivant, à la mairie ou par mail : mairiedeluri@wanadoo.fr

Nous vous rappelons que toute inscription non prévue au profil et transmise hors délais ne sera pas prise en compte.

NOM :	PRENOM :
CLASSE :	

MOIS :		
Semaine du..... Au	De 7H00 à 8H20	De 16H30 à 17H15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Semaine du..... Au	De 7H00 à 8H20	De 16H30 à 17H15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Semaine du..... Au	De 7H00 à 8H20	De 16H30 à 17H15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Semaine du..... Au	De 7H00 à 8H20	De 16H30 à 17H15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

ARTICLE 1^{er} : Objectif

Le service de la garderie est un service public facultatif et gratuit qui a pour objectif d'accueillir les enfants dont les parents travaillent et dont les horaires ne coïncident pas avec ceux de leurs enfants scolarisés. Ce service ne concerne pas les enfants qui empruntent les transports scolaires.

ARTICLE 2 : Inscription

L'inscription annuelle s'effectue auprès de la mairie.

Vous avez la possibilité d'inscrire pour l'année ou mensuellement.

Si vous optez pour l'inscription mensuelle vous devez compléter l'annexe 1 et la transmettre entre le **15 et le 25 du mois courant, pour le mois complet suivant** à la mairie ou l'adresse mail suivante : mairiedeluri@wanadoo.fr

Toute demande transmise hors délais ne sera pas prise en considération.

Il n'y a pas de réinscription automatique d'une année sur l'autre.

Ce service fonctionne dans les locaux de l'école de LURI à partir du 5 septembre 2022. Il n'est pas assuré pendant les périodes de vacances scolaires ainsi que les jours de fermeture de l'école.

Modalités d'inscription :

Dossier dûment **rempli et complet** à retourner à la mairie.

A) JOURS ET HORAIRES DU SERVICE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le Matin : de 7H00 à 8H20

L'après-midi : De 16H30 à 17H15

B) PENALITES ET RESPONSABILITES

Responsabilité de la commune : Pour le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi : de 7H00 à 8H20 et de 16H30 à 17H15.

ARTICLE 3 : Engagements des parents et des élèves

Le présent règlement est applicable à l'ensemble des élèves. Il est porté à la connaissance de tous les parents et de tous les élèves.

L'inscription à ce service comporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve des dispositions qui y sont contenues.

C) MOTIFS D'EXCLUSION

Le non-respect des horaires d'accueil et du règlement intérieur

En cas de non-respect des horaires de la garderie, de façon répétée, un premier courrier sera adressé à la famille puis un deuxième. A partir du troisième, l'exclusion temporaire sera prononcée par Madame le Maire.

D) COMPORTEMENT DES ENFANTS

En cas de faits ou d'agissements graves de nature à troubler l'ordre et le fonctionnement de ce service, notamment par :

- Un comportement indiscipliné et irrespectueux envers les autres élèves ou le personnel de service,
- Des actes violents entraînant des dégâts corporels ou matériels.

Si aucun changement de comportement ou d'attitude n'est intervenu après l'envoi de 2 lettres d'observation, une mesure d'exclusion temporaire pourra intervenir.

Cette mesure temporaire du service, pour une durée de deux jours, sera prononcée par Madame le Maire à l'encontre de l'élève à qui des faits ou agissements graves sont reprochés.

Si au bout de trois exclusions temporaires, le comportement de l'intéressé continue à porter atteinte à l'ordre et au fonctionnement du service, son exclusion définitive sera prononcée.

Cependant, en cas de faits d'une gravité extrême, Madame le Maire pourra exclure définitivement ou temporairement sans observation.

Fait à Luri, 24/08/2021

Le Maire,
Anne Laure SANTUCCI.

DOSSIER D'INSCRIPTION

GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Attention : le dossier incomplet ne sera pas accepté

Fiche individuelle et confidentielle de renseignements administratifs RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom		Prénom		Sexe : M <input type="checkbox"/> // F <input type="checkbox"/>
Date de naissance		Age		
Classe				

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Cocher la ou les case(s) lorsqu'il s'agit du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant inscrit

PERE TUTEUR

MERE TUTRICE

Nom		Nom					
Prénom		Prénom					
Adresse		Adresse					
Code Postal		Ville					
Code Postal		Ville					
Profession		Profession					
Téléphone	Domicile						
	Travail						
	Portable						
Mail							
Situation Parentale	Mariés	Séparés	Divorcés	Pacsés	Union libre	Veuf(ve)	célibataire
Qui a la garde ?	Le père	La Mère	Autre	<i>Si un des parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, il est impératif de joindre la pièce justificative légale</i>			
Qui est autorisé à récupérer l'enfant ?	Le père	La Mère	Autre				

Casa Cumuna - 20228 - Luri

☎ : 04 95 35 00 15 📠 : 04 95 35 05 80 Email : mairiedeluri@wanadoo.fr

Site internet: <http://www.luri.fr>

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant (<i>autre que les parents</i>)		
NOM/PRENOM	TELEPHONE	LIEN

❖ Divers : Droit à l'image

❖ Liste des documents à fournir :

	Justificatif de travail de moins de 3mois des deux parents.
	Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Individuelle Accident
	Copie du jugement de divorce pour les parents séparés

FICHE ENFANT – RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Informations médicales, observations spéciales

Médecin traitant..... Tél :

Observations.....

Allergies connues :

Alimentaires Asthme Médicamenteuse Autres

L'enfant a eu les maladies suivantes :

Angine Coqueluche Oreillons Otite Varicelle Rougeole Rubéole

Scarlatine Rhumatisme articulaire

Vaccinations effectuées :

BCG Coqueluche Diphtérie DT Polio Hépatite B Poliomyélite Tétanos

Tétracoq Rubéole-Oreillons-Rubéole Autres

L'enfant porte :

Lunettes Lentilles Prothèses Auditives Appareil dentaires Autres

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e).....

Responsable légal de l'enfant, reconnais avoir rempli la présente fiche et certifie exacte les renseignements fournis, autorise :

- Mon enfant à participer à toutes les activités proposées,
- Les responsables de la garderie à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,
- L'hospitalisation en cas d'urgence

Je m'engage à informer par écrit à la commune toutes modifications qui surviendraient en cours d'année et déclare exacts et complets les renseignements portés sur ces fiches d'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte.

A Le.....Signature du ou des responsable(s) légal(aux) de l'enfant
(faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)